

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 23 octobre 2013, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Raymond DION, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
François PICARD
Patrick PAQUET
Christiane BOIS
Myriam RÉGNIER
Yvan BOURDEAU

Est absente : Ginette PICARD-LAVOIE

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M^e Josée PERRON, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 13-131

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 septembre 2013

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 13-132

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 25 septembre 2013, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Général

4. Adoption de la Politique de l'approche-client

CONSIDÉRANT qu'en février 2013, le conseil d'administration du RTC s'est doté d'un Comité technique de l'approche client;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité à l'égard de l'adoption d'une Politique de l'approche client au RTC;

Résolution 13-133

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'adopter la Politique de l'approche client (PA-029) du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 4 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

5. Modifications au plan de l'effectif

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° 13-4, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan de l'effectif 2013 du RTC, lequel fut modifié par les résolutions n°s 13-62 et 13-115;

CONSIDÉRANT les besoins de la Direction des opérations, de la Direction de la planification stratégique et de la Direction des communications et du marketing;

Résolution 13-134

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de modifier le plan de l'effectif 2013 du RTC comme suit :

À la Direction des opérations, division de l'exploitation :

- prolonger le poste temporaire d'administrateur du projet Nomade temps réel, du 1^{er} novembre 2013 au 31 décembre 2015, le tout, selon les conditions de travail plus amplement décrites au Répertoire des conditions de travail du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué);*

À la Direction de la planification stratégique :

- modifier le statut contractuel du poste de chargé de projet – mobilité durable à un statut régulier, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2013, le tout, selon les conditions de travail plus amplement décrites à la convention collective du Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel du RTC;*

À la Direction des communications et du marketing :

- créer un poste régulier de conseiller en communications, et ce, en date du 1^{er} novembre 2013, le tout, selon les conditions de travail plus amplement décrites à la convention collective du Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel du RTC.*

les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires (DOP-EX) 1-71-97-975-510-51110, (DPS) 1-90-92-983-510-51110, (DCM) 1-51-58-581-510-51110 et au règlement d'emprunt n° 217 (NTR – DOP-EX).

Adoptée à l'unanimité

Planification stratégique

6. Modification de parcours – 79, 87, 380, 580 et 987

CONSIDÉRANT la mise en service de la voie réservée sur l'autoroute Robert-Bourassa et l'intégration d'une rampe d'accès centrale exclusive aux autobus;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 13-135

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu de modifier le tracé des parcours 79, 87, 380, 580 et 987, de manière à ce que les autobus empruntent la nouvelle rampe d'accès centrale permettant le transit entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la voie réservée sur l'autoroute Robert-Bourassa, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 30 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

Approvisionnement

7. Attribution de contrat – services professionnels d'accompagnement expert Hastus

Résolution 13-136

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- d'attribuer le contrat pour l'obtention des services professionnels d'un expert Hastus pour l'accompagnement dans la mise en place des meilleures pratiques à **CSched inc.**, seul soumissionnaire conforme, pour une période maximale de deux (2) ans débutant le 1^{er} novembre 2013, aux taux horaires détaillés en annexe du document n° 7 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;
- d'autoriser une dépense maximale de 150 000 \$ dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes applicables, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-00-00-000-310-31150 et 1-76-01-011-810-83100, sous réserve de l'adoption des budgets.

Adoptée à l'unanimité

8. Attribution de contrat – acquisition de 2 bancs d'essai

Résolution 13-137

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'acquisition de deux (2) bancs d'essai à **Motoparts (Pasco)**, seul soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 68 275,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-65-37-374-980-18510, 1-00-00-000-180-18510 et au règlement d'emprunt n° 249(5511).

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution de contrat – consolidation des murs de blocs de béton dans les ateliers du centre administratif

Résolution 13-138

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'attribuer le contrat pour la consolidation des murs de blocs de béton dans les ateliers du centre administratif à **Groupe Diamantex**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 436 381 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18230 et au règlement d'emprunt n° 247(5536).

Adoptée à l'unanimité

10. Attribution de contrat – services de surveillance (gardiennage)

Résolution 13-139

*Sur proposition de M. Patrick Paquet, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'attribuer le contrat pour les services de surveillance (gardiennage) à **Sécurité Gentel inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 482 603 \$, incluant les taxes applicables et une contingence de 3 % par année, pour une période de deux (2) ans débutant le 9 novembre 2013, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-65-82-821-740-71010, 1-69-82-829-740-71010 et 1-68-82-826-740-71010, sous réserve de l'adoption des budgets.*

Adoptée à l'unanimité

11. Renouvellement de contrat – collecte et disposition de matières dangereuses

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° 12-151, le conseil d'administration du RTC attribuait le contrat pour la collecte et la disposition de matières dangereuses du centre administratif du RTC et du centre Métrobus à Campor inc., le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoyait une option de renouvellement pour une période de douze (12) mois;

Résolution 13-140

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. François Picard, il est résolu :

- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour la collecte et la disposition de matières dangereuses du centre administratif du RTC et du centre Métrobus attribué à **Campor inc.** par la résolution n° 12-151, pour une période supplémentaire de douze (12) mois débutant le 1^{er} novembre 2013, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;*
- *d'autoriser une dépense maximale de 123 498,02 \$ dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes applicables, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-65-82-821-740-74190 et 1-69-82-829-740-74190.*

Adoptée à l'unanimité

12. Mandat à la Ville de Québec – acquisition de licences du logiciel de gestion d'information géomatique (ESRI)

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec et ESRI Canada (ci-après appelé « **ESRI** ») sont liés par un contrat de licence de type « Entreprise Licence Agreement (ELA) »;

CONSIDÉRANT qu'ESRI a accepté que la Ville de Québec octroie des sous-licences d'utilisation de ses produits au RTC;

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° 12-74, le conseil d'administration du RTC autorisait la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation par le RTC de sous-licences du logiciel ESRI;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec doit procéder au renouvellement de son entente avec le fournisseur et qu'il est opportun de mandater la Ville de Québec pour entreprendre des démarches de renouvellement au nom du RTC;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui permet au RTC de confier à une autre personne de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou tout service;

Résolution 13-141

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de mandater la Ville de Québec pour renouveler l'entente pour l'utilisation par le RTC de licences du logiciel ESRI, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° 12 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-25-250-810-76770.

Adoptée à l'unanimité

13. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

14. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 13-142

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Raymond Dion, président

Josée Perron, secrétaire générale